



24 avr 2026 -16:04

Appartient à Conseil des ministres du 24 avril 2026

## Dispositions diverses en matière de santé

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenboruycke, le Conseil des ministres a approuvé deux avant-projets de loi portant des dispositions diverses en matière de santé.

Le premier avant-projet comprend principalement des dispositions en matière de médicaments, d'assurance maladie-invalidité, de financement des organisations de patients, de modifications concernant l'Agence intermutualiste et la prescription électronique.

Le second avant-projet concerne des modifications techniques à la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités coordonnée du 14 juillet 1994, ainsi qu'à l'arrêté royal n° 143 du 30 décembre 1982 fixant les conditions auxquelles les laboratoires doivent répondre en vue de l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé pour les prestations de biologie clinique.

Les avant-projets sont transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté  
Rue de la Loi 23  
1040 Bruxelles  
Belgique  
<https://vandenbroucke.belgium.be>  
[info@vandenbroucke.fed.be](mailto:info@vandenbroucke.fed.be)

Cheryl Isenge  
Porte-parole (FR)  
+32 479 15 67 58  
[Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be](mailto:Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be)

Arne Brinckman  
Porte-parole (NL)  
+32 476 28 83 13  
[arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be](mailto:arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be)

Billy Buyse  
Porte-parole (NL)  
+32 496 47 44 87  
[billy.buyse@vandenbroucke.fed.be](mailto:billy.buyse@vandenbroucke.fed.be)

